



COMPTE RENDU



CONSEIL MUNICIPAL

DU 31 mai 2018

Le Conseil Municipal du 31 mai était essentiellement consacré au P.L.U et aux affaires foncières. Si les discussions ont été consensuelles, la révision générale du P.L.U va aboutir à un bing bang territorial.

Nouveau P.L.U : réduction de la surface constructible

Alain Lapacherie, Le Maire avait ajourné le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) du P.L.U lors de la séance précédente afin d'éclaircir une discussion sur l'urbanisation de 4 hectares dans le secteur de Lestrade.

Avec le Grenelle de l'Environnement, l'ensemble des communes qui sont confrontées à cet exercice de la révision générale sont soumises à des réductions drastiques de surface constructible. C'est la raison pour laquelle chaque parcelle compte. Dans le prochain P.L.U à Saint-Pantaléon-de-Larche, la surface constructible passera de près de 300 hectares à un peu plus de 30. En effet, les préoccupations environnementales conduisent à sanctuariser les espaces naturels et les surfaces agricoles. Les trames vertes et bleues correspondant aux bords des ruisseaux et aux corridors à gibiers apparaissent dans le nouveau P.L.U au même titre que les infrastructures de transports et les grandes servitudes comme le Plan de Prévention du Risque Inondation.

L'habitat ne sera plus possible que sur 34 hectares concentrés autour des zones déjà urbanisées. La commune s'organisera en deux grands pôles, à l'est le bourg et Lestrade et à l'ouest, un grand secteur de Bernou.

Sur le secteur des coteaux, seuls quelques terrains déjà inclus dans les hameaux pourront être construits. Il s'agit d'un changement de philosophie radical. La réforme Macron permettra toujours l'aménagement de maisons existantes et la commune a conçu un programme spécifique pour d'anciens bâtiments agricoles remarquables qui pourront faire l'objet de transformation d'usage. Le Sous-Préfet et le Directeur Départemental des Territoires ont salué le travail conduit par la commune, en matière de réduction du mitage urbain et de la consommation d'espaces.

Le projet du nouveau P.L.U est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (P.L.H) délibéré par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (C.A.B.B) ainsi qu'aux objectifs de création de logements locatifs. La chambre d'agriculture y souscrit également.

Le développement économique n'est pas oublié, bien entendu, avec le développement de la Z.A.C de Brive-Laroche, mais aussi le confortement de la zone de Vermeil, la tranche II de Cramier.

En termes d'infrastructures de transports, la commune inscrit le raccordement nord de la zone de Brive-Laroche à l'échangeur du Pigeon Blanc. Cette voie nouvelle induira la création d'une nouvelle infrastructure via Granges avec un viaduc qui enjambera la voie ferrée et la RD 69. Cet axe structurant pour toute la C.A.B.B offrira un deuxième accès à la Z.A.C. de Brive-Laroche et une connexion immédiate à l'A89. Cette route modifiera l'ensemble des trafics notamment des poids-lourds. Elle soulagera grandement le trafic sur tout l'Est de la commune.

La commune inscrit également les cheminements doux et le développement des transports en commun dans ses objectifs. Ce P.A.D.D a été adopté à l'unanimité, le Maire a signalé à ses conseillers municipaux une prochaine réunion de travail sur le règlement des différentes zones et une réunion publique début juillet.

Régularisation foncière

La commune avait lancé deux enquêtes publiques pour l'aliénation de deux chemins ruraux. Le commissaire enquêteur n'a pas eu à faire de remarques sur ces deux dossiers. Il s'agit d'un très ancien chemin au Bouyge en-dessous de la tonnellerie Saury et des axes du futur raccordement Nord de la ZAC de Brive-Laroche et d'un chemin rural situé à La Jarousse, sans utilité. Les emprises seront cédées aux riverains ou à la Société Publique de Brive-Laroche en charge des aménagements de la zone.

La commune a décidé d'accepter d'intégrer dans le domaine public, les équipements communs de deux aménagements :

- d'une part, la voie interne d'un lotissement dit du Couderc à la Nadalie, c'est une opération qui permet la création de six lots à bâtir,
- d'autre part, la commune a de la même façon, accepté, le transfert des équipements publics du nouveau quartier qui va être aménagé dans le secteur de Galandy.

En effet, le Point Immobilier en collaboration avec Domaulim va aménager un ensemble de villas locatives autour d'un square central. Sur ce même site, une deuxième boucle accueillera autour d'un espace vert une douzaine de terrains à bâtir et des maisons en accession à la propriété. Cette opération a fait l'objet de longues discussions qui permettent aujourd'hui la mise en œuvre d'aménagements qualitatifs en termes d'espaces verts, de stationnements et circulations. Ces terrains sont viabilisés, plats et biens situés par rapport aux services et zones de commerces. C'est sans doute les raisons du succès car la commercialisation des terrains à bâtir s'annonce sous de très bons auspices.

Informations diverses

Le Maire a présenté le plan de formation inter collectivités créé en partenariat avec le Centre de Gestion et le Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale. Il met en exergue les besoins des différentes collectivités pour leurs personnels.

Le maire a également fait le point de la mise en œuvre de la Règlementation Générale sur la Protection des Données (R.G.P.D). Les communes manient en effet de nombreux fichiers, contenant des données personnelles : état-civil, fichier électoral, etc...

Une réglementation européenne fixe un nouveau cadre, c'est la raison pour laquelle de nouvelles mesures de sécurité ont été mises en œuvre sur le système informatique de la commune : cryptage des données, code d'accès, ... Un délégué à la protection des données doit être désigné sur la collectivité, cette fonction pourrait être exercée au niveau de la C.A.B.B. La commune est dans l'attente d'un positionnement de l'intercommunalité sur ce sujet.

Sur un questionnaire de Jérôme Mirat, une longue discussion est intervenue sur la question de la présence de médecins généralistes. Dominique Borderolle a fait le point de ce dossier qui pose de nombreux problèmes compte tenu du nombre de départ en retraite et de la restriction de l'offre médicale sur tout le bassin.

Les élus ont fait le point des manifestations à venir cet été :

- repas de quartiers ;
- gala de fin d'année de Tap's le 16 juin ;
- marché festif organisé par le comité des fêtes le 7 juillet ;
- soirée à la Métairie des Arts le 16 juin ;
- fête de la musique le 21 juin au Parc de Lestrade.